

**En mourant,
Bernard Laroche a murmuré
à sa femme: "Sur la Croix,
je suis innocent"**

*Le corps de Bernard
Laroche est exposé dans la salle de séjour
de sa maison d'Aumontzey.
Marie-Angé, sa femme, à côté de son frère
Jean-Claude Bolle, s'est coupé
les cheveux pour déposer une mèche entre
les mains de son mari.*



Le père vient d'abattre celui qu'il croit l'assassin de son fils. Nos reporters ont

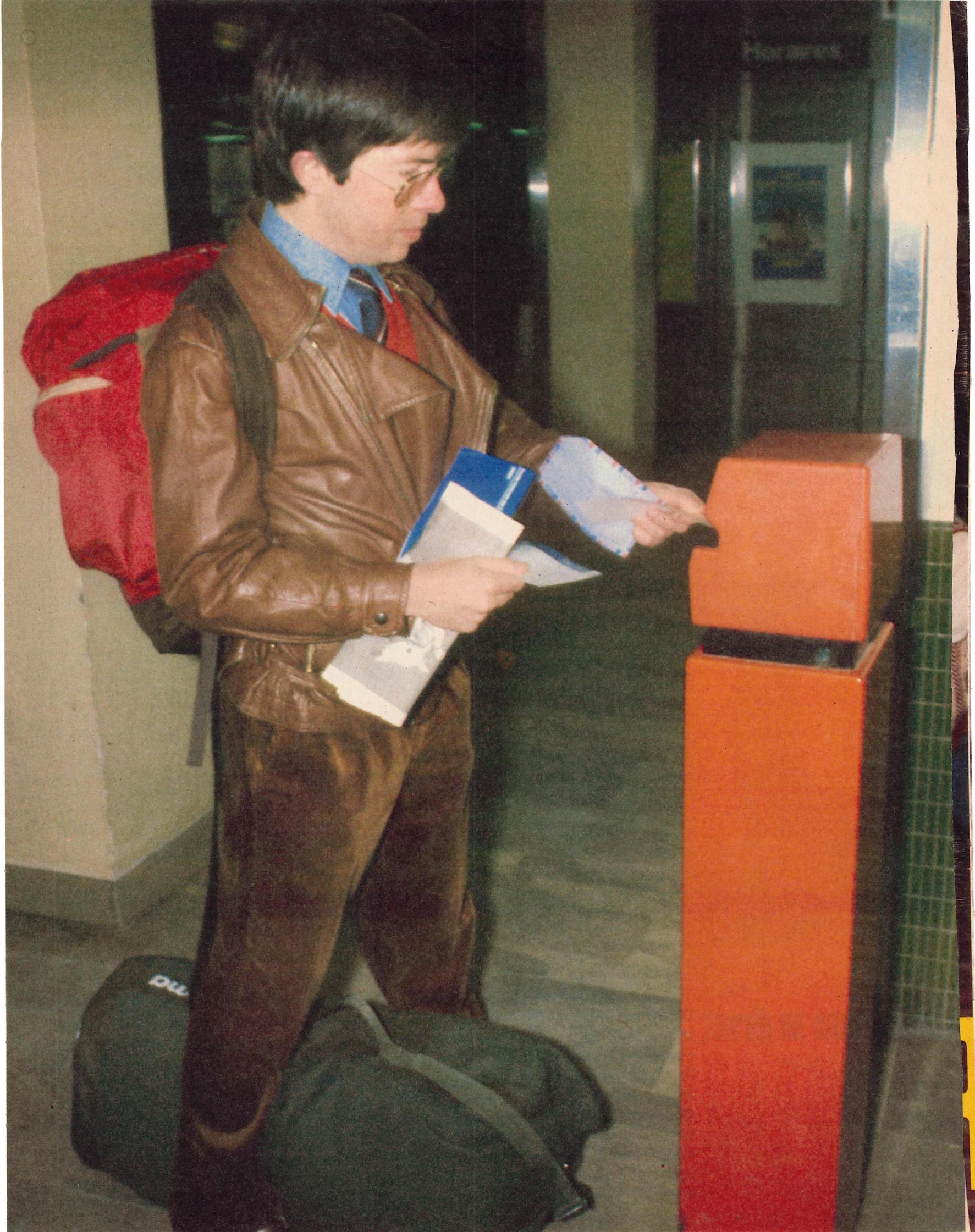
GREGORY LA MALEDICTION



vécu le drame en direct

CTION

Une femme effondrée qui vient d'assister à la mort sanglante de son mari : c'est Marie-Ange, la femme de Bernard Laroche, que son cousin Jean-Marie Villemin a abattu, à bout portant, d'une décharge de chevrotines. Derrière ce règlement de comptes qui double d'une seconde tragédie l'assassinat du petit Grégory, explose la vengeance d'un père qui n'en pouvait plus de voir la Justice piétiner et les rumeurs accuser sa femme. Pour Jean-Marie Villemin, le « corbeau » et le meurtrier de son enfant portaient le même nom abhorré : Bernard Laroche. Le capitaine Sesmat, chef des gendarmes d'Epinal, le lui avait répété. Pourtant, les avocats de son mari avaient assuré à Marie-Ange que Bernard, toujours inculpé, allait bénéficier d'un non-lieu, les soupçons du S.r.p.j. de Nancy prenant une autre voie. Et, avant de s'écrouler, Laroche a trouvé la force de prononcer ces mots : « Je jure que je suis innocent, c'est pas moi qui ai tué le gosse ».





Le matin où le juge part en vacances, Jean-Marie va voir Christine et décide de tuer

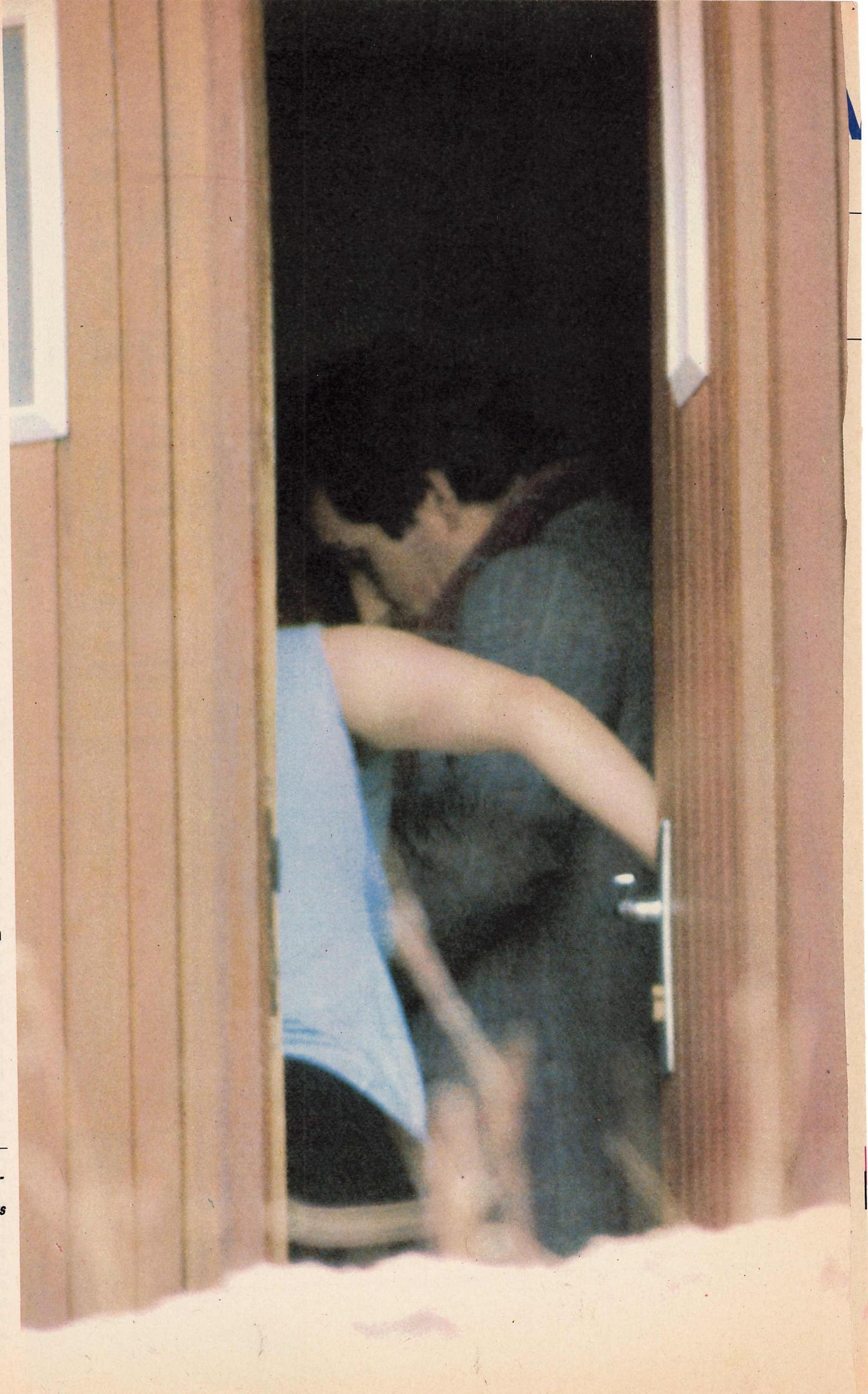
« Si j'ai choisi le Hoggar, avait déclaré le juge Lambert, c'est parce qu'il n'y a pas de rivière ». Vendredi, il part en vacances pour quinze jours faire du trekking et tenter d'oublier l'affaire Grégory. Il se rend en train à Paris où il restera jusqu'au départ de son avion pour Alger, dimanche. Le second drame qu'il apprend par la radio en début d'après-midi va le ramener d'urgence à Epinal. Jean-Marie Villemin vient d'assassiner Bernard Laroche. Vers 9 h 15, il arrive en courant à la clinique où sa femme se repose. Récit de Christine : « Il m'a dit : « Je suis allé voir les gendarmes pour savoir ce qu'ils pensaient de Laroche. Ils m'ont répondu que de toute façon c'était lui le coupable mais qu'on n'avait pas assez de preuves... ». « ... Jean-Marie était tout blanc, reprend Christine. Il a téléphoné à Garaud, notre avocat, et lui a dit : « Je commence à en avoir marre, la P.j. essaie de démolir tous les bons témoignages en faveur de Christine. Je suis à bout ». Quand, en fin de matinée, il quitte la clinique, sa décision est sans doute prise. Il revient à la clinique après avoir tué : « J'ai fait ça pour toi », dit-il à Christine.

Vendredi matin, le juge Lambert, sac au dos, compose son billet à la gare d'Epinal. Il part en vacances, destination le Hoggar. Il est 5 h. Vendredi, 9 h 15, Jean-Marie Villemin gravit les marches de la clinique où il vient voir Christine, toujours alitée. Trois heures et demie plus tard, il tire sur Bernard Laroche.

Derrière cette porte, l'énigme Laroche se referme sur le silence de la mort

Pour donner à Bernard Laroche une ultime et vaine protection, Marie-Ange et son père Albert Bolle ont trainé le corps agonisant dans l'ombre du garage. Trois grosses billes de la charge de chevrotines lui ont perforé la poitrine et les poumons. Il se noie dans son sang et, en un quart d'heure, il va mourir. Le clan Bolle est accouru mais les seuls témoins du crime sont Marie-Ange et son frère Lucien. Elle proclame que Bernard voulait calmer Jean-Marie et lui avait crié : « Pose ton fusil sur la voiture. Je te jure que je n'ai pas fait de mal à ton gosse ». Mais le père de Grégory était venu pour tuer et il avait tiré en refusant de discuter. Christine Villemin, que son mari est allé voir à la clinique d'Epinal, aussitôt après son geste criminel, affirme qu'il lui aurait dit : « J'avais pris le fusil pour qu'il ne me claque pas la porte au nez, pour l'obliger à parler. Mais il me provoquait. Je te jure, je ne voulais pas le tuer, mais il rigolait et il refusait de me laisser parler. » A l'affaire Grégory vient s'ajouter l'affaire Laroche. Un drame dans le drame, et encore plus de mystère dans l'énigme de la Vologne.

Dans l'entrebâillement de la porte du garage (à g.) Marie-Ange se penche vers son mari agonisant. Quelques minutes plus tard elle ressort et s'abandonne au désespoir. Tout est fini.





Un nouveau clan de haine se resserre autour du corps

Pendant que Laroche perd son sang dans le garage, la famille de sa femme, les Bolle, monte vers la maison d'Aumontzey et l'entoure. Muriel, la sœur de Marie-Ange, dont le premier témoignage avait entraîné l'inculpation de Laroche, escalade le tertre et se précipite dans les bras d'un de ses beaux-frères. Les hommes brandissent des pierres et des bâtons pour empêcher les journalistes et les curieux d'approcher. Une atmosphère de vendetta pèse sur la colline quand le corps est emmené sur une civière pour l'autopsie qui aura lieu au C.h.u. de Nancy et les hommes parlent d'enchaîner leur vengeance à celle de Villemin. Pour mettre fin à cet engrenage et à cette malédiction, Marie-Ange dira trois jours plus tard dans sa douleur, mais en surmontant sa colère : « Je ne veux plus de carnage, il y en a eu assez. J'espère qu'ils se tiendront tranquilles. Ils veulent tuer la femme de Jean-Marie. Mais alors ça n'en finira plus ». Tant que la justice n'aura pas confondu le coupable, « l'affaire » entretiendra cette dangereuse tension.

Muriel monte en pleurant vers la maison de sa sœur et de son beau-frère qui est en train de mourir. Les hommes font la haie et, quand le corps de Laroche est emmené, le clan se crispe dans un terrible désir de vengeance.

reportage **CHRISTOPHE BUCHARD-IRENE VACHER**
photos **BERNARD WIS THIERRY ESCH**





**C'était le 27 février. Il était 4 h 25 du matin.
Le père de Grégory avait un fusil de chasse américain...**

LA NUIT OÙ J'AI EMPECHÉ JEAN-MARIE VILLEMIN DE TUER LAROUCHE

par JEAN KER

Dans les drames de Bruay-en-Artois, Ranucci ou Patrick Henry parmi d'autres, Jean Ker a prouvé qu'il était un des plus grands spécialistes français des affaires judiciaires. Après être entré dans l'intimité de Christine et Jean-Marie Villemin, les parents du petit Grégory, il a vécu avec eux une terrible nuit de colère. Il savait que Bernard Laroche était réellement menacé. Au cours d'une conversation avec le juge Lambert et lors d'un déjeuner avec le capitaine de gendarmerie Sesmat, il avait mis les responsables en garde contre le risque d'un bain de sang. Malheureusement, son avertissement n'a pas été suivi d'effet. Comme lui, sans doute ses interlocuteurs espéraient-ils que la haine ferait place à la raison. Mais la haine a été la plus forte. Jean Ker avait gardé pour lui le souvenir et les notes de cette nuit d'épouvante. Il ne les avait pas même évoqués à Paris Match. Mais maintenant, il faut tenter de comprendre un geste de folie et de désespoir. C'est pourquoi il livre seulement aujourd'hui cet extraordinaire document.

Depuis le 16 octobre, le jour de la mort de Grégory, j'ai rencontré une vingtaine de fois Christine et Jean-Marie Villemin. C'est à moi qu'ils avaient choisi de faire visiter, le premier, leur maison et de montrer la chambre du petit. A plusieurs reprises, je suis retourné avec eux à Lépanges, dans la villa qu'ils ont maintenant mise en vente. Nos discussions étaient toujours longues. De tous ces tête-à-tête, je ressortais affreusement ému. Toute la France avait les yeux tournés vers eux qui n'étaient que deux enfants désespérés. Mais jamais, de toute ma carrière, je n'ai vécu une nuit aussi poignante que celle du 26 février dernier.

C'était un mardi, j'avais rendez-vous à 16 heures avec Christine et Jean-Marie, chez Gilberte Blaise, dans le petit immeuble où vivait la mère de Christine et où ils s'étaient réfugiés. Au téléphone, Jean-Marie m'avait dit : « Gilberte ne rentre qu'à 21 heures de son travail, nous serons tranquilles pour parler ». Quand je suis arrivé, il était un peu plus de 17 heures. Christine regardait la télévision en pantalon et pull noirs. Jean-Marie portait un jogging gris clair et un sweet-shirt bleu. Nous nous sommes installés autour de la table ronde recouverte d'une toile cirée. Jean-Marie est allé chercher des bières au réfrigérateur. Et une fois de plus, nous avons repris toute l'enquête à zéro. Christine, le visage fermé, jouait machinalement avec son médaillon pendu à une chaîne. Elle le faisait tourner comme un pendule. C'était interminable, obsédant et même un peu fas-

cinant. Au point de me mettre mal à l'aise. Leur connaissance du dossier était stupéfiante. Aucun article de presse, aucun commentaire ne leur échappaient. Nous repassions sans cesse en revue toutes les déclarations et toutes les rumeurs. A 19 heures, j'avais voulu partir, prétextant que c'était l'heure du dîner. Très sec, Jean-Marie avait répliqué qu'on allait dîner ensemble. Christine était allée à la cuisine faire cuire des côtes de porc et des frites et préparer une salade. Jean-Marie avait posé une bouteille de bordeaux sur la table. Et l'analyse sans fin du dossier avait repris.

Vers 20 heures 30, j'avais à nouveau tenté de prendre congé, en m'inquiétant du retour de Gilberte Blaise. Jean-Marie n'avait pas voulu : « Elle te connaît, reste ». Quand sa belle-mère rentra, à 21 heures, il lui intima presque l'ordre de s'asseoir, d'écouter et d'analyser avec nous le dossier. La franchise était totale. Presqu'insoutenable. Face à Christine, j'avais évoqué les thèses suivantes :

1 °) Une noyade accidentelle dans la baignoire, maquillée en crime. Réflexion de Christine, presque en colère, énermée : « C'est pas vrai ! Le petit a avalé un peu d'eau de la Vologne ».

2 °) La présence de Christine, avec un amant, près de la Vologne, à 17 heures 30, et la chute de Grégory à l'eau, puis la panique de Christine qui maquille l'accident en crime. Rire enjoué de Christine : « Il faudrait d'abord qu'ils me trouvent un amant ! ». Gilberte Blaise était alors intervenue : « La police veut absolument que Bernard Laroche ait été l'amant de Christine ».



Christine
et Jean-Marie Villemin sortent, la
main dans la main,
du Palais de Justice d'Epinal. La mère
de Grégory vient d'être
entendue une fois de plus par le juge
d'instruction. Derrière
le visage fermé du père, la conviction
irréductible qu'il faut
éliminer Laroche.



3°) La présence de Christine, avec son amant, dans la maison, tandis qu'un complice kidnappait l'enfant. Christine avait ri nerveusement, puis avait dit : « C'est un vrai roman, il ne me reste pas alors beaucoup de temps pour le scénario et pour poster une lettre ».

4°) La complicité de Christine avec le « corbeau », qui lui demande de poster la lettre et de lui remettre l'enfant pour le noyer et qui menace de tout révéler à Jean-Marie.

5°) La décision de Christine de sacrifier Grégory, plutôt que de continuer à subir le chantage d'un amant qui serait le père naturel de l'enfant. Elle avait lâché : « C'est n'importe quoi ».

Après cinq heures de discussion, une évidence sautait aux yeux : malgré sa libération, Bernard Laroche restait coupable aux yeux de Christine et Jean-Marie. Une atmosphère de haine emplissait la pièce dès qu'était prononcé son nom. Et il l'était sans cesse, car c'est toujours à lui qu'on revenait. La veille, Jean-Marie m'avait confié : « Cet après-midi, nous avons eu la visite d'un gendarme. Il est passé pour nous dire que si Grégory avait été son fils, il y a longtemps qu'il aurait flingué Laroche ». Cette phrase l'avait marqué. Soudain, Jean-Marie se leva et alla vers la chambre. Quand il en ressortit, il tenait entre les mains un fusil de chasse.

« Je viens de l'acheter pour 2 900 francs. C'est un fusil à pompe américain, calibre 12. On peut tuer un éléphant avec ça ». Il me posa l'arme sur l'avant-bras. J'ouvris la culasse, une balle fut éjectée et tomba à terre. Je continuai, j'éjectai les quatre autres et lui dis : « Pourquoi laisser chargée cette arme chez toi, c'est dangereux ? ». Jean-Marie me fixa d'un étrange sourire : « N'en parle à personne, il est prêt à fonctionner et c'est pour buter Laroche ». Il me fallut quelques secondes pour réagir : « Tu es fou ou quoi ? ».

« Je ne suis pas fou, c'est pour le flinguer, je te dis. Même qu'on a déjà essayé deux fois. Samedi et lundi. On s'est planqués. On l'a vu. Je l'avais au bout de mon fusil. Mais il se méfie et ne sort jamais seul. Il était avec un de ses beaux-frères, un Bolle, et l'autre fois, avec Marie-Ange. On s'est planqués dans le bois pour observer. »

Leur détermination était effrayante. Jean-Marie m'invita à aller voir autre chose. « Regarde ça ! », dit-il, en montrant deux sacs en plastique posés par terre. « Comme pour partir en voyage. Tu vois, ce sont nos affaires personnelles pour entrer en prison ». Il ouvrit l'un des sacs et me montra des affaires de toilette, des sous-vêtements et une pochette contenant des photos de Grégory. « Dans l'autre sac, idem pour Christine. Après l'avoir flingué, nous irons nous constituer prisonniers à la gendarmerie d'Epinal ». J'étais stupéfait. Je lui dis : « Pour exécuter l'assassin de Grégory, il faudrait être sûr à 100 %. Il faut lui laisser une chance. Peut-être même s'il ne reste que 1 % de doute. »

Jean-Marie répliqua : « Ne t'inquiète pas. L'assassin de Grégory, on sait que c'est Laroche et on l'aura. Si je ne l'ai pas fait devant chez lui dernièrement, je le ferai en ville, quand il ira faire ses courses. Mais ce qui m'inquiète, c'est que j'ai peur de blesser quelqu'un dans la rue ».

Puis il ajouta : « On va te dire autre chose. N'en parle pas. Quand il sera de l'équipe du matin, celle de cinq heures, on pourra le coincer en voiture. Christine le bloquera avec la R18 et moi, je pourrai le flinguer. Mais avant, on vérifiera s'il est bien seul. On a tout prévu. On aura le temps de le voir dans les phares. Je ne tirerai qu'à coup sûr. » Je criai : « Mais bon sang, laissez faire la

Jean-Marie m'avait dit: "Si la justice

justice ! Vous ne pouvez pas condamner vous-mêmes. »

« La justice ne fait rien pour nous. Avec elle, Grégory ne sera jamais vengé. Pourtant, j'ai juré de le venger sur sa tombe ».

Sur ce, je partis. Jean-Marie marchait derrière moi. Il expliquait qu'il s'était entraîné avec cette arme dans les bois et qu'il fallait maintenir la crosse fermement, à cause du recul : « Sinon, ça te fout un drôle de pète dans les bras ». En bas de l'immeuble, il commença à renifler. Ses yeux s'étaient rétrécis. Comme dans un sanglot, sa voix me lança un appel de détresse. Je lui tendis la main. Il la retint pour la première fois :

« Si on est en prison, on aimerait bien que tu ne nous laisses pas tomber. On est tellement seuls ». Je le rassurai en le prenant par l'épaule. « Je vous en prie, Jean-Marie, ne faites pas de bêtises, sinon je reste planté ici toute la nuit ».

« O.K. Va te coucher, à demain ! »

Quand je suis rentré à mon hôtel, il était vingt-trois heures. Par prudence, j'ai demandé au réceptionniste de me réveiller à trois heures du matin. Mais, dans ma chambre, à trois heures moins dix, je me suis levé. J'étais affreusement inquiet et j'avais décidé, à quatre heures précises, d'appeler Jean-Marie et Christine. Dès la seconde sonnerie, une voix de femme répondit. C'était Gilberte Blaise.

« Excusez-moi de vous déranger. Je voudrais parler à Jean-Marie ».

« Non, ils dorment, je ne veux pas les réveiller ».

« C'est bien sûr, ils dorment. Je voulais vérifier ».

« Soyez tranquille, ils sont couchés ».

Ayant raccroché, je n'étais qu'à moitié rassuré. Je pris la direction d'Aumontzey, le village où habite Bernard Laroche. Avec ma BX, je parcourus les 32 kilomètres en un temps record. Au passage, devant l'immeu-

L'ARROCHE ASSASSIN et
VOS COMPLICES,
VOUS POUVEZ VOUS REJOUIR, VOUS AVEZ
BIEN GRAISSÉ LA PATTE A VOS AVOCATS, DU DIABLE
LA SALE ROUQUINS MURIEL À L'AIR BAS ET RUTÉ, PEUT
BIEN RÉPETER LA LEÇON QUE LUI A APPRIS SA
SOMME, QUAND ON EST INNOCENT, ON HURLE, ON SE
DÉBAT, VOUS, BIEN, ET POUR CAUSE
VOUS ETES DANS LE VILLAGE, DES ATTARDES
MÉNTOUX, DES DÉBILES SAUF LES PARENTS DU PAUVRE
PETIT GREGORY, BEL ENFANT RIEUR, DONT VOUS NE
POUVEZ SUIVRE LE REGARD INTELLIGENT, NI LA
BEAUTE... MAIS SI VOUS AVEZ PORTURE A MORT, LE
JEUNE COUDLE, SI LA POLICE OR PRITOR LA MAGIS
TRATURE POUVRE QUE L'ON A EN FRANCE MAINTENANT,
A PERMIS QU'UN ASSASSINE NON SEULEMENT GREGORY
MAIS L'ENFANT QUE CHRISTINE PORTE, DITES VOUS BIEN
QU'AU DELA DE LA MORT, LA JOUESSE DE L'ENFANT EUE

Deux jours avant sa mort,

un "corbeau justicier" terrorisait encore Laroche

« Je n'a pas bougé fin mars, j'agirai... »

ble de Gilberte, à Bruyères, je cherchai du regard la R18 de Jean-Marie. Elle n'y était plus.

Il était exactement quatre heures vingt-cinq, quand je suis arrivé à Aumontzey. Et là, j'ai cru rêver. Un cauchemar. La R18 était stationnée à une quinzaine de mètres du carrefour d'où Laroche devait, en principe, déboucher dans les cinq minutes suivantes. Christine était au volant, moteur tournant au ralenti. Les lampadaires de la rue éclairaient Jean-Marie accroupi dans l'ombre, près du monument aux morts. Quand je bondis de ma voiture, j'aperçus une femme sur l'autre trottoir, plaquée contre le mur, qui semblait attendre et regarder la scène.

Courant vers Christine, je lui dis : « Vous êtes folle ? Vous vous croyez dans un feuilleton télé. »

Jean-Marie sort de l'ombre et me crie : « Va-t-en, Ker ! Tu vas tout faire rater ! ». Christine, au volant, ne bronche pas. Son sang-

fr froid est impressionnant. D'une voix calme, elle me dit : « Ne vous mêlez pas de ça. Il va arriver. Laissez-nous faire ! ».

Je gesticule, je tourne autour de la voiture, je cherche des arguments : « Vous n'allez pas le flinguer en pleine lumière. Regardez cette femme, en face ! Elle vous observe ! ».

Jean-Marie : « On ne t'a jamais dit qu'on le flinguerait sans témoin, puisqu'ensuite on doit se rendre aux gendarmes. Allez, va-t-en ! Il va arriver ! ».

Alors, je me place devant le capot de la voiture pour empêcher Christine d'avancer son véhicule. C'est elle qui s'énerve. C'est la première fois que je la vois perdre son calme. Elle est en transe.

« Fous le camp ! Tu vas tout faire rater ! »

C'est la première fois aussi qu'elle me tutoie. A 30 mètres, de l'autre côté de la rue, un groupe de trois personnes est sorti d'un garage. J'en profite. Je crie : « Tout le monde est aux aguets, regardez ! ». Jean-

Marie s'approche de la voiture et dissimule l'arme en partie sous son blouson. Je crois la partie gagnée. Je lance : « Suivez-moi ! On va discuter à mon hôtel ». Jean-Marie me fait signe que oui. Je monte dans ma voiture et je démarre en direction de Lavelines. La R18 semble me suivre. Quand, soudain, elle tourne sèchement sur la route qui monte chez Laroche. Je freine pile. Les pneus hurlent et je repars en marche arrière. Jean-Marie et Christine sont en embuscade près de chez Louissette, la tante de Laroche. A chaque instant, j'appréhende de voir les phares de celui-ci trouer l'obscurité. En désespoir de cause, j'allume mes feux de route aveuglants, pour attirer l'attention sur eux. Puis je m'approche. Christine est en pleine crise de nerfs. Cette fois, elle m'insulte :

« Salaud ! Salaud ! Salaud ! Ker, fous le camp ! Fous le camp ! Tout va rater par ta faute. Il faut le tuer ! Salaud, Ker ! ».

Elle est en pleine crise de démençe. Jean-Marie ne bronche pas. Il est accroupi près du mur avec son fusil, tandis que Christine s'apprête à bloquer la route et à immobiliser l'éventuelle voiture de Laroche. Je regarde l'heure. Il est cinq heures moins dix.

Soudain, au loin, des phares de voiture. Je ne sais plus quoi faire. Je tremble sur mon siège. Faut-il jeter ma voiture contre celle de Laroche pour le prévenir ?

Tout à coup, aussi brutalement qu'ils s'étaient allumés, les phares se sont éteints. Peut-être que Laroche a compris le danger en voyant mes anti-brouillard trouer la nuit. Christine, à vingt mètres de là, s'agite toujours. Elle me fait de grands gestes. Puis Jean-Marie me crie : « Barre-toi de là, il va te voir ! ».

Il est cinq heures. Laroche devrait être à l'usine Ancel de Granges-sur-Vologne, depuis une vingtaine de minutes. Un contremaître m'avait confié que les chefs arrivaient avant l'heure.

Enfin, à cinq heures une, Christine démarre. Je la suis. La R18 fonce vers Granges. Je suis distancé. Jusqu'au cimetière, où j'aperçois leur voiture stationnée. Jean-Marie est debout, à côté du véhicule. Je m'arrête. Il a remis l'arme dans sa boîte. Son visage est encore blême. Il s'explique : « Laroche a été prévenu, sinon, je le butais avec les cinq balles que j'ai dans mon fusil à pompe ». Puis : « Est-ce que tu connais un tueur à gages qui pourrait me le flinguer ? ». Je n'en peux plus. Je réponds : « Non ». Au même instant, une voiture passe près de nous à toute vitesse. Jean-Marie s'exclame : « On l'a raté ! C'était Laroche ! ». Je regarde ma montre : il est cinq heures dix.

La tension est tombée. Je les invite à me suivre à mon hôtel d'Epinal pour y prendre un petit déjeuner. Ils acceptent. Je les suis en voiture. Ils s'arrêtent devant l'immeuble de Gilberte pour y déposer le fusil.

A l'hôtel, dans ma chambre, Christine mange des tartines beurrées et boit, à petites gorgées, du thé, puis s'allonge tout habillée sur le lit pendant une petite heure. Jean-Marie reste d'abord silencieux, puis affirme une fois de plus : « On s'est fixé fin mars comme échéance. Si la justice ne bouge pas, on agira ».

C'était le 27 février à sept heures du matin, nous étions à l'hôtel Cadet-Roussel d'Epinal. Depuis, au cours d'une conversation avec le juge Lambert et lors d'un déjeuner avec le capitaine Sesmat, j'ai mis les responsables en garde contre le risque d'un bain de sang. Mais les jours sont passés sans que soit stoppé l'engrenage de la haine. Aujourd'hui, Jean-Marie est à son tour en prison. Le drame est total. Ce père, au visage d'adolescent, est un homme brisé. Dans son amour pour Grégory, dans sa passion pour Christine, dans ses haines, dans ses doutes, ses terribles doutes... ■

PAR VOS SALGS PATTES... FAIT ENCORE PLUS RESSORTIR

LA LAIDEUR DE VOTRE REJETON ATTARDÉ AUX

CHEVEUX FILASSE.

JE SOUHAITE QUE VOUS SOUFFRIEZ MILLE FOIS

CE QUE VOUS, FOUS, ET SES INFÂNES "COLÈGUES", ONT

FAIT ENDURER A CHRISTINE ET JOAN-MARIE.

VOUS PAIEREZ VOUS AUSSI. RIEZ BIEN,

PARTEZ EN VACANCES, ASSASSINS.

SI VOUS NE VOUS TIENREZ PAS, IL Y EN A QUI VOUS

ENLEVERONT A JAMAIS LE JOUR DES VACANCES.

DE TOUTE FAÇON, ENNEVIT D'AS V. EUX AVEC UNE VALVE

AU CERVEAU. ÊE CE SERA VOTRE PUNITION CRAPULES.

POUR RIEN DE MONDE JE NE TUERAI UN

ANIMAL, MAIS SI J'AVAIS UNE ARME, JE LA DECHAR-

GERAIS JUSQU'AU BOUT SUR DES ÊTRES DE VOTRE

ESPECE.

VILLAGE MAUDIT, AUTEURS ET COMPICES DU

PLUS HORRIBLE DES FORFAITS, SOYEZ MAUDITS.

UN JOUR VOUS AUSSI, VOUS CREVEREZ DE CHAGRIN.

UN CORBEAU JUSTICIER

Cette lettre anonyme montre que le « corbeau » des Vosges a des émules dans la région parisienne. Elle est parvenue chez les Laroche quarante-huit heures avant l'assassinat de Bernard par Jean-Marie Villemin. On distingue sur le tampon de la poste apposé sur l'enveloppe : Rosny-sous-Bois et Saint-Denis et la date : 26-3-1985, 18 h 15. L'un des experts en écriture a, quant à lui, reçu, une heure seulement après l'arrestation de Jean-Marie Villemin, un appel téléphonique à son domicile, le menaçant de mort.

LE MYSTERE

Cinq mois et
demi d'horreur:
Paris Match
reconstitue la
trame
implacable de la
tragédie (2)

LAROCHE

« Maître, j'aimerais bien rencontrer Bernard Laroche ». « On va lui demander, c'est lui qui décide », me répond son avocat en regardant sa montre : « Il est 13 heures 15. Il doit être rentré de l'usine, je vais lui téléphoner ! » Me Welzer prend son téléphone et compose le numéro. Nous sommes dans son cabinet le vendredi 29 mars.

« Allô, Marie-Ange ! Me Welzer à l'appareil ! » Les cris qui sortent alors du téléphone déchirent le calme de la pièce. « Il lui a tiré dessus ! Du sang ! Il est blessé !... Au secours... Jean-Marie... Il me l'a tué ! »

« Marie-Ange, qu'est-ce qui s'est passé ? Dites-moi ! » Aux stridences succèdent les sanglots et d'une voix presque inaudible, dans un souffle : « Bernard ! Jean-Marie vient de lui tirer un coup de fusil... »

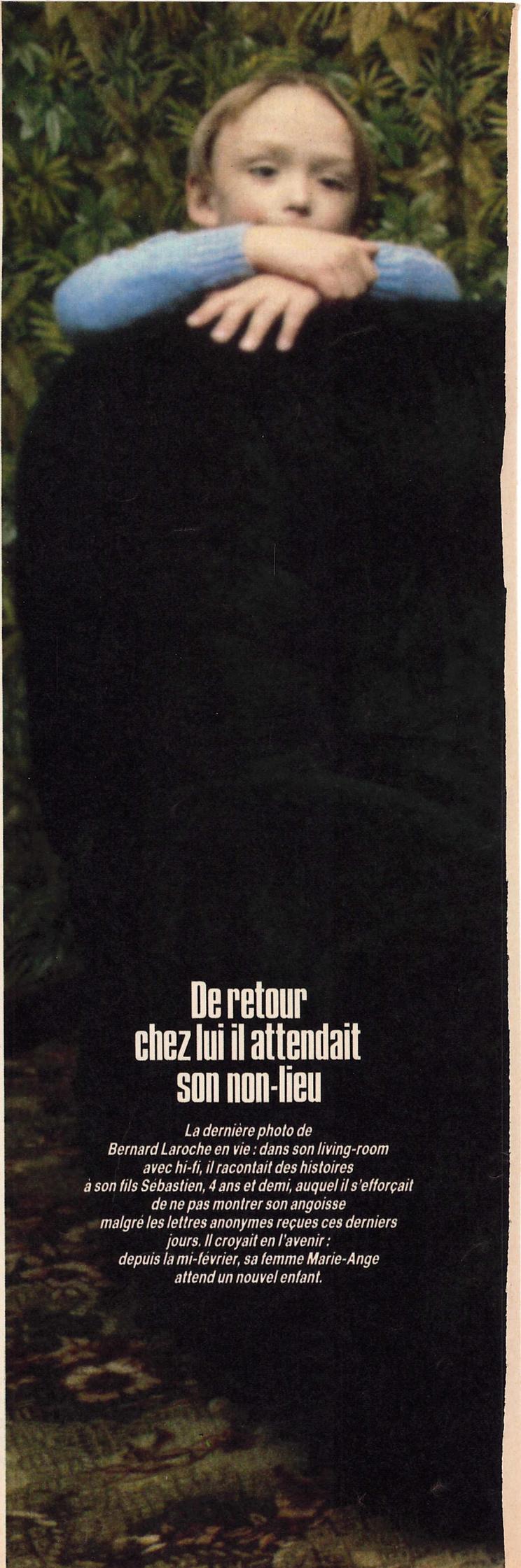
« Il est gravement blessé ? Vous avez appelé une ambulance ? »

Marie-Ange Laroche, là-bas dans sa cuisine, à Aumontzey, a laissé retomber l'écouteur.

Sur une butte à la lisière de la forêt, Bernard Laroche a construit sa maison. Elle lui ressemble : carrée, trapue, sans grande originalité. Les uns après les autres, les membres du clan arrivent. Ce sont les Bolle. Les hommes, petits, minces et nerveux, noirs de poil et d'œil. Les femmes ont la chevelure longue et rousse, le visage blafard. Et puis les alliés, les amis de cette nombreuse famille qui se rassemblent autour de Marie-Ange et devant la porte du garage où ils ont tiré le corps de Bernard Laroche. Il gît sur le sol, en chien de fusil, enveloppé dans une couverture, la poitrine percée de cinq trous. Les billes de chevrotines roulent sous la peau. Il a les yeux clos et un rictus sur le visage. Au dehors, le clan s'est déployé devant l'entrée, chassant les intrus à coups de pavés, alternant mouvements de colère et de haine, injures et hurlements de douleur. Une scène primitive, insupportable de violence et de détresse qui semble jaillir du fond des âges. La révolte du clan des Bolle contre une malédiction injuste et fatale qui leur fait jeter des pierres contre le ciel.

Jean-Marie Villemin vient d'abattre son cousin Bernard Laroche d'un coup de chevrotines tiré à bout portant, sous les yeux de Marie-Ange et de Lucien Bolle, son frère. Le père de Gregory, les yeux cachés sous des lunettes noires, a tiré après avoir échangé quelques mots avec son cousin. Puis, il s'est enfui et, après un détour de quelques minutes pour se recueillir sur la tombe de son fils, s'est rendu à la clinique où repose sa femme. C'est de là

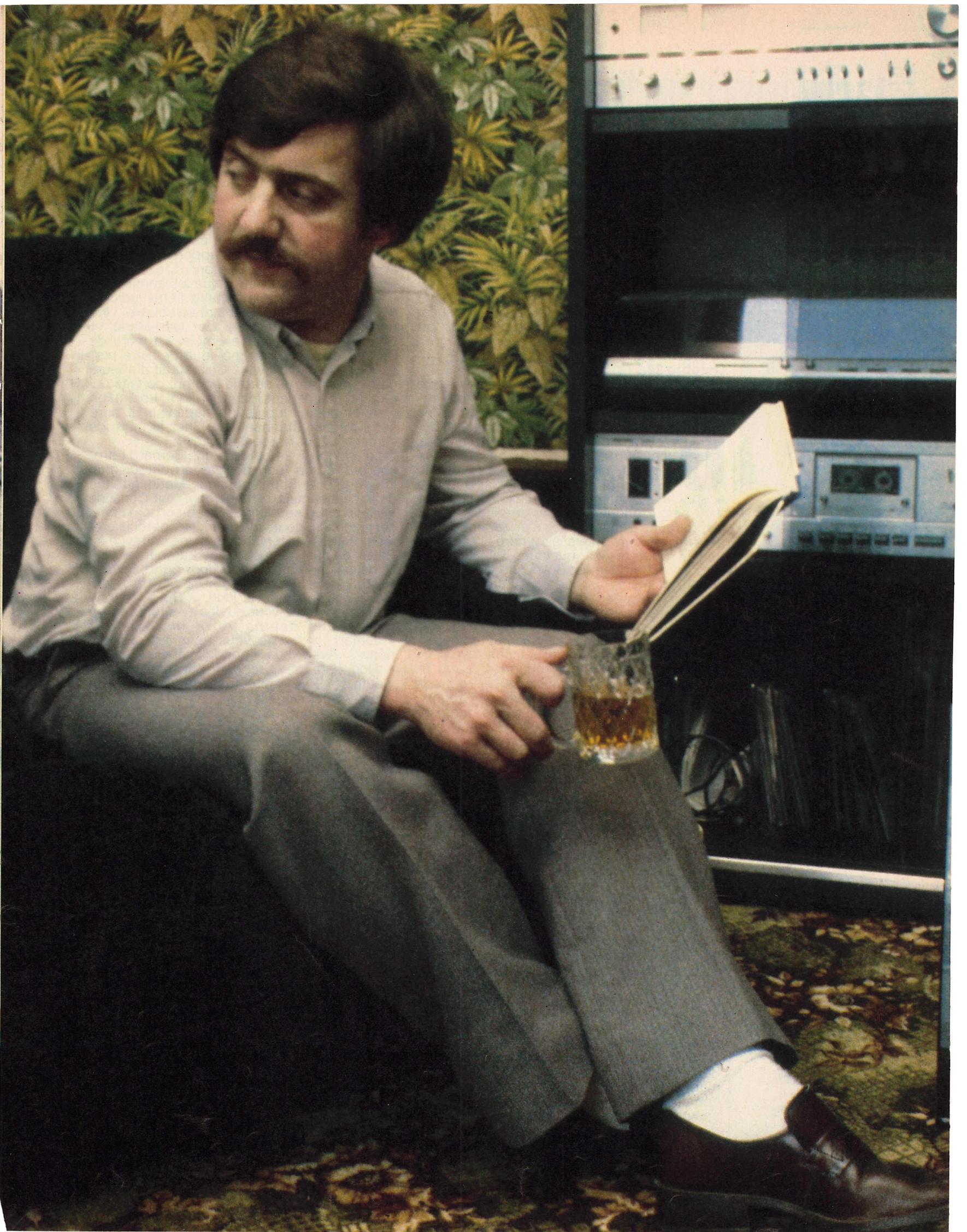
par **JEAN-MICHEL CARADEC'H**



De retour
chez lui il attendait
son non-lieu

La dernière photo de Bernard Laroche en vie : dans son living-room avec hi-fi, il racontait des histoires à son fils Sébastien, 4 ans et demi, auquel il s'efforçait de ne pas montrer son angoisse malgré les lettres anonymes reçues ces derniers jours. Il croyait en l'avenir : depuis la mi-février, sa femme Marie-Ange attend un nouvel enfant.





La confiance anodine de Christine qui "accable" Laroche



Christine Villemin, après la mort de Grégory, quitte sa maison de Lépages, accompagnée par le capitaine de gendarmerie Sesmat qui orientera les recherches vers Bernard Laroche. Christine et son mari avaient passé leurs seules vacances il y a trois ans à Rimini, en Italie. Jean-Marie et Bernard étaient amis d'enfance.

qu'il est parti ensuite se livrer à la police. À Aumontzey, au bout d'une dizaine de minutes d'agonie, Laroche devait mourir en affirmant une dernière fois : « Je suis innocent, c'est pas moi qu'ai tué le gosse ». Il est mort, encore sous le coup de l'inculpation d'assassinat du petit Grégory. Le juge Lambert, avant de partir le matin même en vacances, avait promis à ses avocats un non-lieu lorsqu'il reviendrait. Un retour qu'il prévoyait quinze jours plus tard. Mais que le geste désespéré de Jean-Marie Villemin a précipité. Au lieu du Hoggar, ce sont les hauteurs d'Epinal qu'il va à nouveau hanter : Aumontzey, Lépages, Bruyères surtout qui, depuis le début, est au cœur du drame.

Bruyères-sur-Vologne...

Octobre 84...

Cela fait un peu plus d'une semaine que le corps du petit Grégory a été retrouvé au barrage de Docelles et les gendarmes, chargés de l'enquête, déploient une intense activité. Il n'est pas une journée sans que l'on apprenne par des voies mystérieuses (« Moi, je ne vous ai rien dit, hein ! ») que l'on soupçonne machin ou que l'alibi de truc ne tient pas. Pratiquement jour et nuit les 4 L et les fourgons Renault bleus s'arrachent en faisant crisser leurs pneus, girophare et sirène en action, pour revenir quelques minutes plus tard et débarquer un Bolle, un Villemin, un Jacob, et même un certain « Lafouine » qui transformera pendant quelques heures cette chasse au « corbeau » en bestiaire. Les accusations et les dénonciations ne manquent pas. Les derniers interrogés dans la petite gendarmerie de Bruyères n'oublient pas, avant de partir, de signaler aux gendarmes tel ou tel autre membre de la famille oublié dans le ratissage. De son côté, le père de Grégory, Jean-Marie Villemin, ne cache pas dans ses nombreuses déclarations qu'il connaît le nom de l'assassin. Ce n'est malheureusement pas toujours le même. Après Roger Jacquelin, qui est passé bien près de « l'erreur de justice expéditive », c'est au tour de Jacky, le demi-frère de Jean-Marie, de ne devoir son salut qu'à son absence au moment où le père de Grégory se présente à son domicile, sa carabine dans la voiture. Les gendarmes viennent de l'embarquer pour interrogatoire. Il y aura également un ou deux Jacob désignés du doigt.

Les jours passent sur la Vologne, ponctués chaque soir d'un communiqué lu par le capitaine Sesmat, chef du groupement de gendarmerie d'Epinal. On le sait, les gendarmes ont une conviction : la clé du mystère de la mort de Grégory est une vieille histoire de famille. Un lourd et épais secret qui unit les membres de la tribu dans un silence honteux. Grégory est la victime d'une vengeance dont les origines remontent à plusieurs années. Une sorte de crime rituel. Le mot sera même prononcé. Ce qui poussera, un beau soir, le capitaine Sesmat à lancer un appel pathétique, certes, mais d'une naïveté surprenante dans la bouche d'un officier enquêteur : « Je supplie les complices de l'auteur de ce crime monstrueux de prendre contact avec la gendarmerie. Leur anonymat sera respecté ! »

Le capitaine Sesmat, marié, père de famille et

dont la femme attend un nouvel enfant, prend cette enquête à cœur. Il ne va pas hésiter, tant qu'elle lui sera confiée, à déployer toute son énergie et à abattre un travail exceptionnel pour tenter de trouver les raisons et les coupables de ce crime que sa situation de « bientôt père » lui rend encore plus atroce. Cela explique peut-être aussi que lorsque l'enquête lui sera retirée il continuera néanmoins à entretenir des rapports constants avec les parents de Grégory. C'est ce qui explique aussi, peut-être, que les enquêteurs n'aient pas procédé à certains actes judiciaires normaux dans une affaire semblable. Une perquisition au domicile de Jean-Marie et Christine Villemin, par exemple. La mère de l'enfant étant tout de même la dernière personne à l'avoir vu vivant. Cela aurait d'ailleurs permis de fixer un certain nombre de faits qui restent maintenant dans le flou. Lorsqu'on s'en étonnera auprès du capitaine, il aura cette formule étonnante : « Chez la mère de l'enfant ? Vous n'y pensez pas ! »

Ce n'est que le 24 octobre que Bernard Laroche est, à son tour, désigné au détour d'un interrogatoire. Et pas par Jean-Marie, habitué de la chose, mais, étrangement, par Christine Villemin qui, jusqu'alors, n'a jamais participé à cet exercice dont son mari est particulièrement friand. C'est au cours d'une entrevue au Palais de Justice que le juge Lambert pose à Christine une série de questions portant sur sa vie intime. « Grégory est-il le fils de Jean-Marie ? » demande le juge. « Oui », répond Christine. « Avez-vous eu des aventures extra-conjugales depuis votre mariage ? » « Jamais ! » « Avez-vous reçu des propositions ? Avez-vous éconduit quelqu'un ? » « Non, jamais », répond Christine. Et elle ajoute : « Pas depuis mon mariage ». « Et avant ? » demande le juge.

Et Christine raconte qu'elle se souvient parfaitement que le 11 juin 1977, c'est-à-dire sept ans auparavant, au cours d'un repas de mariage, elle était assise entre Jean-Marie, en permission, et un certain Bernard Laroche. Celui-ci n'a pas arrêté de lui faire du pied et de vouloir danser avec elle. Elle n'en a pas parlé à Jean-Marie qui était saoul et le lui a simplement dit le lendemain.

Le lendemain après-midi, les gendarmes perquisitionnent chez Bernard Laroche, ne trouvent rien d'intéressant et l'interrogent une heure plus tard à la gendarmerie. Bernard Laroche est un garçon de vingt-neuf ans, plutôt carré, aussi large que haut, avec au-dessus d'une grosse paire de moustaches des yeux marrons un peu étonnés. « Eh bien ! raconte Laroche aux gendarmes, je suis orphelin de mère. Elle est morte à ma naissance. C'est ma grand-mère maternelle qui m'a élevé, Adeline Jacob. Elle a aussi élevé Michel, le frère cadet de Jean-Marie. Ma femme s'appelle Marie-Ange Bolle. Je l'ai épousée en 1976 et nous avons un petit garçon, Sébastien, qui est né en 1980. Il y a un mois et demi, j'ai été promu contremaître dans les usines Ancel, à Granges-sur-Vologne. Ça fait six ans que j'attends cette promotion et j'ai travaillé dur. J'ai suivi des cours professionnels et je suis délégué du personnel au comité d'entreprise. Bien sûr que je connais les Villemin.

Les 25 heures terribles de Muriel chez les gendarmes

On a été élevés ensemble et Michel est pratiquement mon frère de lait. On se voit très souvent. Les lettres et les coups de fil anonymes ? Evidemment, je suis au courant. On n'arrêta pas d'en parler, d'en discuter, d'essayer de savoir qui était le « corbeau ». Tout le monde disait que c'était Jacky, le demi-frère de Jean-Marie. Albert Villemin n'est pas son vrai père. J'étais au courant puisque, lorsqu'il a posé la question à sa grand-mère, j'étais là. Le jour du crime ? Eh bien ! je gardais Sébastien parce que sa mère était d'équipe l'après-midi. Moi, j'avais travaillé de nuit, alors je me suis levé vers 13 heures. J'ai rentré du bois avec ma tante Louissette et je suis allé voir Michel. Puis je suis revenu chez moi. J'avais donné rendez-vous à mon ami Zonca pour aller acheter du vin, mais il n'est pas venu. Je suis allé chez lui. Il n'y avait personne. Alors je suis retourné chez moi vers 17 heures 30-17 heures 40. Puis je suis parti à Bruyères pour aller acheter le vin au supermarché. J'ai fait un chèque. Je suis passé au P.m.u. pour toucher un tiercé et je suis rentré chez moi vers 18 heures 30. Voilà. »

Et Bernard Laroche quitte, deux heures plus tard, la gendarmerie de Bruyères, clignant des yeux sous les flashes des photographes comme un gros oiseau ébloui. Sa femme Marie-Ange a aussi été entendue : au moment de l'assassinat de Grégory, elle travaillait à l'usine. Les Laroche retournent donc dans leur maison d'Aumontzey, libres. Pourtant, la journée suivante va être capitale. Visiblement, la déposition de Laroche n'a pas plu aux gendarmes. Au moment de la disparition de Grégory située entre 17 heures et 17 heures 30, l'alibi de Laroche, c'est sa tante Louissette et sa belle-soeur Muriel. Louissette est affligée d'un défaut de prononciation tellement énorme qu'il faut avoir pas mal de courage pour le supporter plus de quelques minutes. Ce handicap a rendu la Louissette particulièrement méfiante envers le reste du monde et il y a bien longtemps qu'elle a renoncé à se faire entendre. Aussi a-t-elle pris l'habitude de répondre par des grognements et quelques mots aux questions de son entourage. De plus, Louissette est démunie de tout et ne vit avec sa fille handicapée mentale que grâce aux subsides de Laroche qui les entretient toutes les deux, au nom d'une promesse faite à son père sur son lit de mort. Louissette confirme bien que Laroche était à Aumontzey entre 17 heures et 17 heures 30 et qu'il a même mangé une boîte de ravioli. Il est bien difficile de reconstituer le dialogue entre les gendarmes et Louissette, ce qui donne à peu près ceci. « Alors, Louissette, où qu'il était le Bernard, à 5 heures ? » « Raioli ». « Qu'est-ce qu'elle raconte ? » « Raioli. La oite. Angé la oite de ravioli ! » « Ravioli, chef ! Une boîte de ravioli ! » « Il a mangé une boîte de ravioli, Laroche, à 5 heures ? » « Haon ! » « Oui ou non ? » « Haouin ! Raioli ! »

Une autre personne a vu Bernard Laroche à 17 heures 30. C'est sa belle-soeur, Muriel, une lycéenne de quinze ans qui revient de l'école à cette heure-là et qui s'arrête chez sa tante pour y faire ses devoirs et dîner.

Le 30 octobre va être une journée capitale dans l'enquête. Ce jour-là, le juge Lambert,

assisté de son greffier, se déplace à la gendarmerie de Nancy pour une réunion d'état-major. Il y a là le capitaine Sesmat, le commandant Chaillan, Mme Jacquin-Keller, expert en écriture auprès de la Cour d'appel de Colmar et Mme Benichou-Sedeyn qui exerce la même profession auprès de la Cour d'appel de Paris. Le dernier expert a été convoqué par téléphone et n'est pas régulièrement désigné par les enquêteurs. En fait, on demande à Mme Bénichou son opinion sur une série de lettres écrites par Bernard Laroche. Elle n'a, selon sa propre expression, jeté qu'un « regard rapide à une partie seulement de ce dossier ». Néanmoins, elle « pense que Bernard Laroche est bien l'auteur des lettres anonymes ». Mais, ajoute-t-elle : « Il s'agit là d'une opinion personnelle dont le seul poids peut paraître léger s'il n'est pas confirmé par la suite de l'enquête. » Le travail de l'autre expert, Mme Jacquin, paraît plus sérieux. Elle a réussi, après élimination de plusieurs écritures, à en sélectionner quelques-unes et parmi elles celle de Bernard Laroche qu'elle désigne avec quelque réticence. Cinq jours plus tard, dans une lettre au juge Lambert, Mme Jacquin écrit : « Le travail que vous m'avez demandé est long et minutieux. Je préfère l'arrêter. Je vous retourne la totalité des pièces plutôt que de continuer à travailler en étant harcelée. » Tout cela, pourtant, n'empêche pas que ce 30 octobre le commandant Chaillan téléphone au juge d'instruction lui affirmant que les deux experts sont convaincus que l'auteur des lettres anonymes est Bernard Laroche.

A ce moment de l'enquête, c'est plutôt la gendarmerie qui est convaincue de la culpabilité de Laroche. Encore faut-il qu'on arrive à démonter son alibi. Le témoignage de Louissette, pratiquement inaudible, ne pose pas de problème. En revanche, celui de Muriel est fondamental.

Le 2 novembre, à 9 heures 30, l'adjudant Lamirand et le maréchal des logis chef Burton entament l'interrogatoire de Muriel Bolle, quinze ans, lycéenne au C.e.s. de Bruyères. Ils vont la garder vingt-cinq heures. Vingt-cinq heures pour démolir l'alibi de Laroche. Cette gamine de quinze ans, qu'est-ce qu'elle raconte, Muriel, à l'adjudant Lamirand ? Eh bien ! que le 16 octobre elle s'est rendue à l'école comme d'habitude, qu'à 17 heures elle a pris le car qui la ramène à Aumontzey. Lamirand est sceptique : « Décris-moi le parcours ! » Et Muriel donne des détails sur les travaux sur la chaussée. « Et le chauffeur du car ? » demande l'adjudant. Et Muriel décrit le chauffeur : « Il est jeune, il a une moustache et une barbe... » « A quelle heure t'es arrivée chez toi ? » « A 17 heures 25, dit Muriel. Il y avait Bernard Laroche et son fils qui regardaient la télé dans la cuisine. » Elle s'est mise à faire ses devoirs en jetant de temps en temps un coup d'oeil sur l'écran, si bien qu'elle ne se rappelle plus du programme. Dix minutes après son arrivée, Laroche est venu la voir pour lui dire qu'il allait chercher du vin au supermarché. Elle se rappelle même qu'il était embêté parce qu'il devait aller avec son copain Zonca et que celui-ci n'est pas venu. Il est parti alors dans sa Peugeot 305 emmenant le petit Sébastien.



Devant la première voiture de Bernard Laroche, une Simca 1000 orange, Marie-Ange se fait photographier enlaçant son fiancé, Bernard. Au-dessous, à côté, Jean-Marie. C'était le temps de l'amitié, il y a dix ans. Après l'inculpation de Laroche par le juge Lambert (de dos), Muriel lors d'une reconstitution.

"A mort le tueur d'enfant" hurlent les prisonniers de Nancy



Le 5 novembre dernier, Bernard Laroche est arrêté sans ménagement à la filature Ancel de Granges où il est contremaître. Marie-Ange et leur fils Sébastien se retrouvent seuls dans leur chalet d'Aumontzey. Le 4 février, elle va chercher son mari à sa sortie de prison : il reste inculpé mais les charges contre lui se dissipent.

Puis il est revenu à 18 heures 05 à Aumontzey. Et puis, soudainement, on ne comprend plus très bien. Qu'est-ce que peuvent bien dire les gendarmes à Muriel ? Que c'est une menteuse ? Qu'ils vont la mettre en maison de correction ? Que Bernard Laroche leur a tout dit ? Ce détail pourtant fondamental reste mystérieux. Lorsque, soudain, Muriel change de discours, change de ton, change ses certitudes pour des approximations.

« Effectivement, je vous ai menti. Je n'ai pas pris le car. Lorsque je me suis rendue à l'arrêt de l'autobus, j'ai vu mon beau-frère Bernard Laroche qui m'a appelée : « Bouboule ! ». Je suis montée devant, dans la voiture. Sébastien était à l'arrière. » « Et alors ? » demandent les gendarmes. « Eh ben, on est allé à Aumontzey ! ». Ah, les gendarmes ne sont pas contents ! « Non, tu n'es pas allée tout de suite à Aumontzey. Tu es allée où ? » « Ben on est allé à droite » qu'elle dit Muriel (puisque Aumontzey c'est à gauche et qu'il n'y va pas). Ah, les gendarmes ont l'air beaucoup plus contents ! « Où êtes-vous arrivés ? » « De ce côté-là. Il y a Champ-le-Duc et puis Beaumesnil », dit Muriel qui connaît la route. « Tu vois comme c'est facile. Et comment vous êtes arrivés à Lépanges ? » Muriel, elle sait pas. Elle s'est « retrouvée » à Lépanges. Elle ne sait pas non plus combien de temps elle a mis. « Mais c'était rapide ». Les gendarmes sourient. Muriel est contente. Elle a compris. Quand ils se fâchent, c'est qu'elle se trompe. Quand ils sourient, c'est qu'elle répond bien.

Les gendarmes ne l'influencent pas. Ils favorisent son esprit. « Alors, il s'est rendu à Lépanges ? » « Oui, c'est exact et ça été extrêmement rapide. Je peux pas décrire cet endroit. » « Combien de temps ? Une, deux minutes ? » « Deux minutes ! » « Tu peux quand même donner un détail sur l'endroit, quelque chose. » « Heu... Je sais qu'il faisait jour ». « Alors, après ? » « Ben, Bernard est revenu. » « Tout seul ? » « Heu... avec un petit garçon ». Eh bien, voilà ! Les gendarmes sont ravis : « Bravo, Muriel, c'est très bien ! Allez, on continue ! Tu le connaissais ? » « Non, dit Muriel. Pas du tout. Il me « paraissait » de l'âge de Sébastien. Il me « semble » qu'il avait un bonnet, mais je ne peux pas dire comment il était habillé. » « Bon, ça ne fait rien, Muriel. Tu lui as parlé ? » « Non. » « Et lui ? » « Non. »

« Et vous ne vous êtes pas arrêtés à Lépanges ? » demandent les gendarmes. Elle a pigé Muriel : « Oui, on s'est arrêté à Lépanges. Il est descendu, il a fait quelque chose, mais je ne sais pas quoi et c'était bref », précise-t-elle. « Après, on est reparti ». « Dans quel sens ? Vers Bruyères ! » dit le gendarme en faisant la grosse voix. « Non, dit Muriel. Dans l'autre sens ! ». « Vous êtes arrivés dans un village, alors ? » « Oui, mais je sais pas son nom. C'est simplement le lendemain que j'ai appris qu'il s'agissait de Docelles. » « Et alors, vous vous êtes arrêtés ? Où ça ? » « Ben, dans le village. Et il est descendu avec le petit. Après, il est revenu tout seul. » « C'est sûr ? » « Oui, sûr ». « Et alors ? ». « Ben, on est reparti ». « Pour où ? ». « Heu, Aumontzey », lance la jeune fille. « Aumontzey », écrivent les gendarmes. Il est 13 heures 30. Après quatre heures d'interrogatoire, Muriel vient d'accuser Laroche

d'avoir enlevé un petit garçon. A Lépanges. Et puis, après quelques minutes de repos, on lui montre un portrait dans le journal : « Oui, dit Muriel. C'est l'enfant qui est monté. C'est la photo de Grégory ». Muriel va être réentendue encore deux fois. Elle fournira des détails supplémentaires et particulièrement importants : « Laroche surnommait son fils « Bibiche ». Dans Docelles, il me semble qu'il a laissé la voiture sur une place. Je pensais qu'il l'emmenait chez un ami. Il a appelé le petit par son nom, je veux dire son prénom : Grégory. J'ai aperçu le toit d'une maison ». A 10 heures 30 le lendemain de son entrée à la gendarmerie, Muriel est remise en liberté.

Elle est raccompagnée chez elle par le capitaine Sesmat et un autre gendarme et rendue à sa famille qui l'attend depuis la veille. Dans la salle à manger, il y a aussi Bernard Laroche et sa femme Marie-Ange. Les gendarmes ne voient pas de problème, malgré ce qu'elle vient de leur révéler, à la laisser dans cette maison, devant l'homme qu'elle vient d'accuser d'avoir assassiné le petit Grégory Villemin. Les gendarmes partis, que se passe-t-il ? Rien. Puisqu'après les deux jours du week-end, Muriel, convoquée chez le juge d'instruction, récite son histoire. Le jour même, le 5 novembre à 13 heures 15, le commandant Chaillan passe les menottes à Bernard Laroche sur son lieu de travail et le conduit au juge Lambert qui l'incolpe pour l'assassinat du petit Grégory et l'écroue à la prison de Nancy. Pendant près d'un mois, chaque fois qu'il fera un pas hors de sa cellule, des centaines de codétenus frapperont sur leur porte avec leur gamelle en hurlant : « A mort ! A mort ! le tueur d'enfant ! »

Muriel, qui n'a rien dit tant que Laroche était en liberté, se révolte et affirme avec des mots maladroits, mais terribles : « Les gendarmes m'ont menacé de m'envoyer en maison de correction. J'ai raconté ce qu'ils voulaient que je raconte. »

Va commencer alors une longue et difficile épreuve pour Mes Welzer et Prompt, les avocats de Bernard Laroche. Contre l'opinion publique, satisfaite d'avoir un coupable en prison, contre le juge d'instruction, persuadé d'avoir découvert l'assassin de Grégory, contre les gendarmes, satisfaits d'avoir résolu cette affaire, et contre la presse qui ne comprend pas leurs protestations. Le 10 novembre, au soir d'une confrontation dramatique, Me Welzer sort du Palais et clame tranquillement : « Il n'y a rien dans ce dossier qui accuse Bernard Laroche. Nous demanderons sa mise en liberté ». Ce soir-là, il n'y aura pas grand monde pour donner une petite chance à l'avocat de voir ses dires se réaliser. Et pourtant, trois mois après son incarcération, Bernard Laroche est libéré, les gendarmes dessais de l'enquête et le S.r.p.j. reprend tout à zéro. Bernard Laroche n'a plus que cinquante-trois jours à vivre. ■

ENQUETE JEAN KER

LA SEMAINE PROCHAINE:
Le S.r.p.j. reprend l'affaire. Christine soupçonnée.
Le diagnostic des experts.